



RESPIERE EXEMPLAR VITE MORUMQUE...Hor.

TROS TIKIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGTUR...Vir.

Volume VII.

MONTREAL, SAMEDI, LE 31 JUILLET, 1819.

Numéro 25

MONTREAL :
IMPRIMERIE ET PUBLIEE
PAR C. B. PASTEUR
RUE ST. JACQUES.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt-Chefins, par année, lorsque le Papier est livré à Montreal, ou envoyé en Campagne par occasion; et de Vingt-Chefins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste payables de Six Mois en Six Mois et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de Souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur échéance et de payer en même-temps leurs arriérés autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et audessous, première insertion, 2s.—et chaque suivante. 6d.
Dix lignes et audessous, 3s.—ditto. 8d.
Audessus de dix lignes. 3d. par ligne et ditto. 1d.

Les avis non accompagnés de directions écrites, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et chargés en conséquence.

AVIS.
MADAME VEUVE GOSSELIN
prend cette occasion de remercier les personnes bienveillantes qui l'ont si libéralement encouragée en donnant leur pratique à sa Boutique de Forgeron, Armurier et Fondeur de Cuivre et Plomb.

MDE. VEUVE G. étant entrée en société avec SIMON MARCEAU pour les dits métiers de Forgeron, Armurier, et Fondeur de Cuivre et Plomb, prévient ses amis et le public en général que ses pratiques, celles du dit S. M. et ceux qui voudront les honorer de leur confiance seront servis avec toute la ponctualité possible et à des prix modérés, dans sa boutique ordinaire No. 68, Rue Notre-Dame.

A VENDRE.
LA Carriçon du Brig WILLIAM, capitaine STEWART, venu de Liverpool, consistant en
4000 MINOTS DE SEL.
M. C. CUVILLIER & Co
M. Juillet, 1819. jd.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au centre du Village de St. Eustache, avec une MAISON en bois, lambrissée en planche, soignée en pierres, et une stable assez grande pour quatre chevaux; borné par devant par la grande rue, par derrière par la Rivière du Chêne, du côté Est par le terrain du Docteur Gohensky, à l'Ouest par les héritiers McKay.

20. Une TERRE contenant 83 arpents en superficie, située au côté Nord de la Rivière du Chêne, à 4 milles du Village de St. Eustache et à présent occupé par M. Veuve Carreau; bornée par devant, à l'Ouest et en plus grande partie, par la dite Rivière du Chêne; d'un côté par Henry Biron et le chemin de Roi allant au Petit-Brulé, par derrière par J. Bte. Fortier, ou ses représentants; avec une MAISON en bois de 63 pieds de longueur sur 27 pieds de largeur, une bonne Etable, Hangard, et autres bâtiments dessus construits.

30. Une PRAIRIE contenant environ 14 Arpens en superficie, située au Petit Brulé; bornée au côté Ouest par Joseph Daoust, de l'autre côté par Pierre Dubeau, par devant par le chemin de Roi, et par derrière par les Collines.

40. Une TERRE de 3 Arpens de front, sur 30 Arpens de profondeur, située au nord de la Côte St. Louis, dans la Paroisse de St. Benoit; bornée par devant par le chemin de Roi, par derrière par les terres de la Côte St. Remy, d'un côté par Louis Fournier, de l'autre par Antoine Picard.

plus ou moins, sur 23 Arpens et demies de profondeur; borné par devant et par derrière comme ci-dessus, d'un côté, au Nord par un Chemin allant de la dite Rivière à la Côte St. Louis, de l'autre côté par le Lot plus haut décrit, sur lequel se trouvent une Maison en bois, un Hangard, et un Fourneau pour faire la Potasse. Une grande partie de ce Lot est cultivé.

80. Un Lot situé à l'Est de la Côte Ste. Marie, dans la seigneurie du Lac des Deux Montagnes, contenant 3 Arpens de profondeur; borné par devant par le chemin de Roi, par derrière par des terres non-concédées, d'un côté par Pierre Proteau, de l'autre côté par le Lot No. 3.

90. Un autre Lot situé au Sud de la Côte St. Hyacinthe, dans la seigneurie du Lac des Deux Montagnes, contenant 4 Arpens de front sur 20 Arpens de profondeur; borné par devant par la Ligne Ouest du No. 8, par derrière par la Ligne Seigneuriale d'Argenteuil, d'un côté par le Lot No. 15, ou 729, de l'autre côté par le No. 7, ou 731.

Ces deux derniers Lots sont des terres en bois de bout.

100. Une quatrième partie d'une Terre indivise, située dans la Paroisse de La Chine, à six Milles de la Ville; bornée par devant par la Rivière St. Laurent, par derrière par les Terres de la Côte St. Paul, d'un côté par les représentants de Vincent, de l'autre côté par les représentants de egros. Cette Terre contient en tout Cent Soixante et Dix Arpens en superficie, avec une petite Maison en bois et une Grange en Pierres dessus construites.

On donnera aux acquereurs des titres incontestables, ou des contrats de Shérif s'ils le requerront.

Pour plus amples informations, s'adresser à HYACINTHE St. GERMAIN, Ecuyer, à la Rivière du Chêne, ou à Montréal aux Sousignés.
JOHN BROWN, Négotiant.
Rue St. François Xavier.
Montréal le 9 Juillet 1819.

A VENDRE.

UNE TERRE Actuellement en la possession de J. Bte. Richotte fils, située à St. Roch, dans la Riche Concession du Ruisseau St. Jean, consistant en 3 Arpens de front sur 30 Arpens de profondeur, bornée d'un côté par J. B. Corbin, d'autre côté par Jos. Desroche, avec une Grange de 80 pieds de long, une bonne MAISON en Bois et autres Bâtimens dessus construits.

Cette TERRE est particulièrement recommandable par sa situation son Sol excellent, et surtout par le bon état de culture dans lequel elle est.

20. UN EMPLACEMENT d'un Arpens en superficie, situé sur la Grande Rue du Village de St. Roch, avec une MAISON en Bois bien bâtie, Commode et Spacieuse de 71 pieds, sur 26 avec Hangard, Etables, et autre Dépendances, d'un Côté borné par Jos. Desforges, d'autre Côté à Monsieur De St. Ours, Seigneur du lieu, en arrière enfin à la Rivière l'Achigan.

Cet Etablissement considérable situé au centre d'un endroit riche et fleurissant est tres propre à toute branche de commerce &c. &c.

30. UN EMPLACEMENT en la possession de J. B. Richotte au Village de la Pointe aux Trembles, faisant face à la Grande Rue, borné en arrière par le fleuve St. Laurent, avec une bonne MAISON en bois, Ecuries, remises et autres Dépendances dessus construites.

Ce Poste par sa proximité de la Ville est naturellement très fréquent, et sa position dans le Village lui donne une valeur et préférence reconnues, comme Maison de commerce ou autrement. Ces propriétés seront Vendues ou pour Argent comptant ou à des Termes convenables. Le Vendeur fournira un Titre de Shérif si on l'exige.

Pour plus amples informations, s'adresser à St. Roch à B. Rocher, Ecuyer, à l'Assomption, à B. Beaupré Ecuyer, à la Pointe aux Trembles, à Mr. J. B. Richotte, et à Montréal au sousigné qui pourra donner des Termes et conditions avantageux aux acheteurs.
JOHN BROWN, Négotiant,
Rue St. François Xavier.
Montréal, 9 Juillet 1819.

A RVENDE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de l'Assomption, Rue St. Jacques, de CINQUANTE CINQ pieds de front, sur quatre-vingt dix pieds de profondeur, borné par devant par la Rue St. Jacques, par derrière par les

représentants de Dame Marie Curry, d'un côté à J. B. Sarazin ou ses représentants, et d'autre côté à Antoine Leduc, ou ses représentants, avec une MAISON et autres Bâtimens dessus construits, appartenant autrefois à Robert Lecavalier.

20. UNE TERRE située à l'Achigan, de deux Arpens de front, sur environ vingt arpens de profondeur, joignant par devant à la Rivière l'Assomption, bornée par derrière par le Chemin de Ligne; tenant d'un côté à J. B. Foret, et d'autre côté à Antoine Leduc, sans Bâtimens dessus construits, appartenant autrefois à Robert Lecavalier.

On donnera aux acquereurs des titres incontestables, ou des Contrats de Shérif s'ils l'exigent.

Pour plus amples informations et les conditions de la vente, s'adresser à B. BEAUPRE, Ecuyer, à l'Assomption, ou à Montréal au Sousigné.
JOHN BROWN, Négotiant.
Rue Saint François Xavier.
Montréal, 9 Juillet, 1819.

AVERTISSEMENT.

MR. J. BRÉBEAU informe le public qu'il s'adressera à la Législature de cette Province, à la prochaine Session pour obtenir le droit de faire un Chemin de Péage dans la Seigneurie de St. Hyacinthe à partir du Sud de la Montagne Yamaska et se terminer vis-à-vis du chemin Ste. Marie dans la susdite Seigneurie, sur une branche de la rivière Yamaska, où il demandera aussi le droit d'y ériger un Pont de Péage.
Montréal, 5 Juin, 1819. 2m.

AVIS.

LE Sousigné à l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'être nommé CURATEUR à la Succession vacante de feu JOSEPH LEVI en son vivant Marchand de cette ville, et prie toutes les personnes qui sont endettées à la dite Succession de payer immédiatement; et celles à qui il pourroit être du par la dite Succession, sont aussi invitées à présenter leurs comptes, pour ajustement.
J. BRE. GIRARD, Curateur.
Montréal, 17 Juillet, 1819. tf.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAÎTRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement généreux qu'il a ci-devant éprouvé dans sa profession, et les informe qu'il a maintenant à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que: Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il raccommode, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait de plus des Charettes et des Waggon qu'il gaarrit.

Tous les ordres de la ville et de la campagne seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec ponctualité.
Il fait sa demeure dans la Rue St. Pierre No. 4.
Montréal, 5 Juin, 1819. cf.

Dernièrement reçus par le Brig Alexander venu de Londres, et à vendre
PAR
OASCR & DURINO,

AU COIN SUD DU NOUVEAU-MARCHE.
UN Assortiment considérable de Miroirs de toutes grandeurs; Tableaux de différentes descriptions, avec ou sans cadres; Boîtes de Peintures à l'eau en tablettes par Reeves; Cartes de l'Amérique Septentrionale, par la Compagnie de la Baie d'Hudson; papier doré et argenté, pour ornemens; Verres d'Optiques;—Perpectives et Caricatures;—Barometres, Thermomètres et éprouvettes pour les esprits; Telescopes et Microscopes; or en feuille pour dorer, Lunettes et conserves montées en or, en argent, et communes, pour tous les âges; Lanternes Majiques, Feux artificiels;—Boussoles pour les voyageurs; Cannes de toutes qualités; Poupées de cire, et communes, avec un grand assortiment de joujoux; Verres de toutes grandeurs en papiers, et dits en boîtes de 14X10, 13X9, 12X10, 22X18, 20X17, 19X16, 18X15, 17X14, 16X12, 30X24, 23X23, 27X22.

Les Articles ci-dessus seront vendus en gros et en détail.
N. B.—Vieux Miroirs réparés, redorés, et réargentés.
Tableaux encadrés, vitrés et vernis.
Montréal, 24 Juillet, 1819. 6wa.

DISTRICT DE MONTREAL } A UNE Cour des Sessions Générales de la paix tenue au Palais de justice, dans la Cité de Montréal, dans et pour le dit District de Montréal, Lundi le onzième jour du mois de Janvier, mil huit cent dix neuf et continuée par ajournement à Mardi le dix neuf du même mois:

Avant été représenté à la Cour par les Syndics de la maison d'Industrie dans la Cité de Montréal, que la dite institution doit commencer ses opérations le premier de Mai prochain, et étant un objet de grande importance pour détruire aussitôt que possible la coutume pernicieuse de mendier dans les rues, pour parvenir à ce but, la Cour désire donner toute l'assistance que la loi permettra, et en conséquence,

En vertu et d'après le pouvoir d'un Acte passé dans la cinquante septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Un Acte pour pourvoir plus efficacement aux Réglemens de Police, dans les Cités de Québec et Montréal, et la Ville des Trois Rivières, et pour d'autres fins" y mentionnés, la Cour a ordonné et ordonne que de moment et après l'approbation et confirmation par la Cour du Banc du Roi des Réglemens suivants, et la publication d'iceux conformément au dit Acte, ils seront en pleine force.

Article 1er. Aussitôt que les dits Syndics de la maison d'Industrie de la Cité de Montréal auront certifié par écrit aux Juges de Paix de Sa Majesté dans et pour le dit District de Montréal, assemblés en Quartier de Sessions, ou Sessions Spéciales, que la dite maison d'Industrie est en état de pourvoir aux moyens de soutenir les pauvres industriels et indigents de la Cité de Montréal, en les faisant travailler ou autrement, toutes les Règles et Réglemens de Police concernant les Vagabonds contenus dans les Règles et Réglemens de Police pour la Cité de Montréal faits le trentième jour d'Avril dans l'année mil huit cent dix sept, approuvés et confirmés par la Cour du Banc du Roi, dans et pour le dit District de Montréal, le second jour de Septembre, dans l'année mil huit cent dix sept, cesseront et seront entièrement annulés.

Article 2me. L'annullement des dits Réglemens sera immédiatement annoncé par les dits Juges de Paix ainsi assemblés, par avis public donné de telle manière qu'ils jugeront bonne et à propos.

Article 3me. Après le dit avis à être ainsi donné, toutes personnes qui seront ou pourront en aucun temps être trouvées mendiant dans la Cité de Montréal seront immédiatement prises et conduites devant un ou plusieurs Magistrats, pour être traitées comme Vagabonds suivant la loi.

De par la Cour,
JOHN DELISLE, G. P.

DISTRICT DE MONTREAL } AU BANC DU ROI,

Samedi, le 3me. Jour d'Avril, 1819
PRESENTS
L'hon. Juge en Chef, MONK,
L'hon. Juge REID.

La Cour ayant examiné et inspecté les règles, ordres et réglemens faits par la Cour des Sessions générales de la Paix, tenue au Palais de justice dans la Cité de Montréal, dans et pour le District de Montréal Lundi le onzième jour de Janvier mil huit cent dix neuf, et continuée par ajournement à Mardi le dix neuvième du même mois, les approuve.

De par la Cour,
(Signé)
REID LEVESQUE et MONK, P. C. B.
Pour vraie copie,
JOHN DELISLE, G. P.

DISTRICT DE MONTREAL } AT a Court of General Sessions of the Peace, holden at the Court House, in the City of Montreal, in and for the said District of Montreal, on Monday, the Eleventh day of January, one thousand eight hundred and nineteen and continued by adjournment to Tuesday the nineteenth of the same month.

It having been represented to the Court by the Wardens of the House of Industry in the City of Montreal, that the said Institution is to go into operation on the first day of May next, and it being an object of great importance to abolish as soon as may be the pernicious practice of street begging, to obtain which object the Court is desirous to give all the aid of which the Law will allow, and therefor,
By virtue and under the authority of

an Act passed in the Fifty seventh year of His Majesty's Reign, intitled, "An Act more effectually to provide for the Regulation of the Police, in the Cities of Quebec and Montreal, and the town of Three Rivers, and for other purposes," therein mentioned, the Court have ordered and do order that from and after the approval and confirmation of the Court of King's Bench of the following regulations, and the publication thereof agreeably to the said Act, the same shall be in full force.

ART. 1st. Whenever the said Wardens of the House of Industry in the City of Montreal shall certify in writing to His Majesty's Justices of the Peace in and for the said District of Montreal, in Quarter Sessions, or Special Sessions assembled, that the said House of Industry is able to provide means of support for the industrious and indigent poor of the City of Montreal by employment at work or otherwise, all the regulations of Police concerning vagrants contained in the rules and regulations of Police for the City of Montreal, made on the thirtieth day of April, in the year one thousand eight hundred and seventeen, approved of and confirmed by the Court of King's Bench, in and for the said District of Montreal, on the second day of September, in the year one thousand eight hundred and seventeen, shall cease and be wholly rescinded.

ART. 2d. The rescission of the said regulations, shall be then immediately announced by the said Justices of the Peace so assembled, by public notice to be given in such way as they may deem right and direct.

ART. 3d. After which said public notice to be so given all persons who shall or may at any time be found begging in the City of Montreal shall be immediately taken up and carried before one or more Magistrates, to be dealt with as Vagrants according to Law.

By the Court,
JNO. DELISLE, Cl. P.

DISTRICT OF MONTREAL }

IN THE KING'S BENCH,
Saturday, the 3d. day of April, 1819.
PRESENT

The Honble. Chief Justice MONK,
The Honble. Justice REID.

The Court having examined and inspected the rules, orders and regulations made by the Court of General Sessions of the Peace, holden at the Court House in the City of Montreal, in and for the District of Montreal on Monday the Eleventh day of January one thousand eight hundred and nineteen, and continued by adjournment to Tuesday the nineteenth of the same month, doth approve the same.

By the Court,
(Signed)
REID LEVESQUE & MONK, P. C. B.
A true Copy,
JNO. DELISLE, Cl. P.

MRS. BARNARD

GRATEFUL for the liberal support given her by the Ladies of Montreal, has the honor to inform them, that she has just received a few ready made DRESSES, an elegant assortment of Caps, a few real Leghorn and fine split Straw Bonnets, a variety of other articles, all of the latest fashion.

She will do herself the pleasure to expose them to view on THURSDAY next, and will be much obliged by the attention of the Ladies and customers in general. Her residence is, corner of Place d'Armes facing the door of the Roman Church.
Montreal, July 16th, 1819. 2 w.

BARDEAUX à vendre.
300 PAQUETS de BARDEAUX de la meilleure qualité, à vendre à bonne composition, s'adresser à Monsieur Ls. GAREAU au Fauxbourg de Quebec.
Montréal, 17 Juillet. 3s. p.
Montréal, 18 Juin, 1819.

AVIS

LES Directeurs prennent la liberté d'informer les amis de cette institution, et le Public en général, qu'ils ont révisé leur Tarif, et réduit les primes. Les nouveaux Tarifs pourront être vus à leurs Bureau.

Par Ordre du Conseil,
J. BLEAKLEY.
Bureau de l'Assurance de Montréal,
le 16 Juillet 1819.

Revue des LETTRES en Grèce.

Si l'on en croit le nouveau *Mercury* de *Chio*, la civilisation littéraire des Grecs modernes fait des progrès continus et rapides. Le nombre des écoles secondaires et des gymnases s'accroît journellement; et les principaux établissements sont à Smyrne, dans l'île de Chio et à Lydonie, ville de 800 mille habitants, à l'opposé de Lesbos. C'est surtout dans cette dernière ville, que règne le plus vif enthousiasme pour la renaissance et la propagation de l'instruction. Un jeune homme de cette ville a été envoyé par son maître à Paris; où il a passé assez de temps pour se perfectionner dans l'art de la typographie; et l'une des filles d'un des précepteurs de la même ville, nommée *Granthia*, a traduit en Grec moderne l'ouvrage de Fénelon, sur l'éducation des jeunes femmes. Les professeurs *Oikononaki* et *Konmer*, de Smyrne, sont devenus célèbres par l'étendue et la sublimité de leur érudition. Mais ce qui est encore une plus grande preuve de la vigueur avec laquelle la civilisation et les sciences se répandent en Grèce, c'est que les habitants de Chio se sont cotisés pour créer des fonds destinés à l'établissement immédiat d'une grande bibliothèque publique, et enfin à la construction d'un édifice vaste et convenable à cet objet. (*Philadelphia Union*.)

Notice contre les effets des lettres critiques.
Estimez exactement ce que vous devez et tout ce que vous ne devez pas, faites-vous faire des billets. A mesure que vous faites des reconcomptes, payez ceux à qui vous devez. Si vous ne pouvez reconcompter, faites reconcompter vos billets chaque année. Faites vous donner les meilleures cautions. Travaillez avec activité; soyez industrieux, ne perdez pas de temps, ni même le moindre instant. Soyez prudent, soyez économe; éloignez tout orgueil, ne conservez que l'orgueil d'être juste et bon. Soyez fidèle à vos devoirs envers Dieu, en lui adressant vos prières matin et soir. Rendez vous aux églises le dimanche avec exactitude, et faites aux hommes ce que vous voudriez qu'ils vous fissent. Si la situation de vos affaires ne vous permet pas de donner aux pauvres, faites distribuer toutes les semaines par votre valet à leur secours. Si vous avez les moyens, faites du bien aux malheureux, au pauvre qui le méritent. Suivez ce genre de vie pendant sept ans, et si vous n'êtes pas heureux, à votre aise et indépendant, venez me trouver je payerai toutes vos dettes. FRANKLIN.

INVENTION INTERESSANTE.

Copie d'une Lettre adressée au Rév. N. S. S. BEMAN, datée de Granville, N. Y. le 14 Avril.

Cher Monsieur.—Le souvenir de notre ancienne amitié au Collège, m'engage à vous écrire aujourd'hui. Après vous avoir souhaité la santé et le bonheur, et d'être utile, je veux vous faire part de quelque chose qui intéresse les sciences. On a inventé nouvellement dans cette ville, une machine qui promet beaucoup au monde astronomique. Elle représente le système solaire, savoir, le Soleil, Mercure, Venus, la Terre et la Lune, Mars et Jupiter. Le Soleil est stationnaire dans un des foyers de l'orbite de la terre; Mercure et Venus font leurs révolutions autour du Soleil dans leurs vraies périodes; la terre parcourt sa vraie ellipse, conserve la vraie inclination de son axe, faisant sa révolution autour du soleil en 365 jour et 6 heures, tourne sur son axe en 24 heures, et parcourt les signes du zodiaque. La Lune tourne autour de la terre dans sa vraie période; montre sa latitude nord et sud, et est emportée avec la terre autour du soleil. Mars et Jupiter font leurs révolutions dans leurs périodes régulières. On peut y ajouter aussi, si l'on veut, les autres planètes supérieures. Le mouvement de toutes ces planètes est perpendiculaire, au lieu d'être horizontal comme dans le planétaire. Lorsque la machine est mise en mouvement, elle monte par un index qui en fait le tour dans l'espace d'un an, le signe et le degré du zodiaque, le mois et la différence entre le temps solaire et le temps sidéral chaque jour. Beaucoup d'autres choses intéressantes et utiles y sont représentées d'une manière très satisfaisante. Cette machine a été montrée, il y a quelques jours, à Albany, et examinée par les Rév. Messrs. Chester, Lasy, Brady, De Witt, Cumming, et d'autres du Clergé, par le Dr. Mitchell, le Gén. Brown, D. Tompkins, J. Kent, et environ cinquante autres messieurs, hommes de science, et distingués. Elle a mérité l'approbation de tous, aussi bien que leur admiration. Ils étoient tous d'avis qu'elle étoit de beaucoup supérieure à tous les planétaires qu'ils avoient jamais vus. L'assemblée l'acheta, et vota, m'a-t-on dit d'une voix unanime, 1000 piastres pour en acheter une pour le capitul. J'ai exhibé la machine à plusieurs reprises et comparé tous les calculs, et je suis persuadé qu'elle mérite de trouver place parmi les plus belles choses dans le monde astronomique. Tout cela est de l'invention d'un vieillard borgne et si décrié qu'il lui faut deux bâtons pour marcher, et qui n'a aucune teinture des lettres.

Il va se mettre à en fabriquer à Granville pour les collèges et les académies, ainsi que pour les particuliers qui en voudront acheter.

Vous pourriez en avoir une pour votre institution, si vous en avez besoin. Je ne doute point de leur utilité; et si vous êtes à même d'en voir une pendant dix

minutes, vous ne manquerez pas de vous en procurer.

Celles qui on fera pour les collèges, seront ornées d'un globe de six à huit pouces, très élégantes, sur un grand plan, et si l'on veut, avec mouvements elles coûteront 900 à 1000 piastres. Celles qui seront faites sur un plan moins grand, avec un globe de trois pouces, coûteront 300 à 350 piastres sans mouvements. Une horloge commune les portera.

SALEM TOWN.
Rév. N. S. S. Beman.
Du *Missionary Geor.*

Du *Lichtfield Mercury* du 21 Mai.

Samedi dernier, la frégate *Active*, Sir James Alexander Gordon, C. C. B. Capitaine, sortit du havre de Portsmouth contre le vent et le courant, par le moyen d'une machine inventée, pour faire avancer les navires quand il fait calme, avec deux roues garnies d'avirons, et fixées sur un casier qui sert du côté du navire, immédiatement au-dessous du franc tillac et tout devant le passavant. L'*Active* partit du haut du port vers le premier quartier du mont et se rendit vis-à-vis la Plate forme, contre un courant qui redoublait de force, filant environ deux nœuds et demi dans un passage étroit, et ayant une petite brise en tête; mais le vent fraîchissant, et étant contre les règles du port qu'un vaisseau de guerre mouillât dans le passage, il fut obligé de rentrer au port. On vit dans ce mouvement l'utilité des avirons, en ce qu'ils ramènerent le vaisseau en arrière avec la même facilité, sans remorque. Fut il parti d'entrée du port et avant que la marée eût été si avancée, il auroit gagné Spithead, sans peine.

Extrait de Papiers Anglois.

On nous a communiqué la copie d'un manuscrit très curieux et très intéressant qui a rapport à ce qui s'est passé à Ste. Hélène, surout depuis la nomination de Sir Hudson Lowe au gouvernement de cette île. Il sera sous peu de jours imprimé par Mr. Ridgway. Entre autres sujets on y remarque une réfutation assez étendue des faux bruits répandus par les émissaires du gouvernement parmi lesquels les plus violents sont le *Courier* et le *Morning Post*.

Le tout tend à prouver que si la détentio de Bonaparte est nécessaire, elle peut être assurée sans avoir recours à ce système de cruauté et d'injustice, et que si une enquête sur le traitement qu'il a éprouvé n'est pas ordonnée bientôt, on doit regarder tout le pays comme coalisé avec le ministère, dans le vil projet, et dans l'intention peu généreuse d'opprimer un indigent qui a eu recours à notre protection dans le moment de son malheur. Cet ouvrage est intitulé *Lettes du Comte de LAS CASAS*. C'est une compilation de documents officiels dont la plupart ne sont pas encore connus du public, qui confirmés malheureusement pour l'honneur de la nation. Les diverses relations anonymes, auxquelles la tyrannie inquisite et impolitique de Sir H. Lowe a déjà donné trop de sujet. Comme cet objet ne tardera pas à venir bientôt d'une manière ou d'autre sous les yeux du Parlement nous recommandons la lecture attentive de ce Pamphlet à ceux des membres qui prennent quelque intérêt à la conservation de notre caractère national, si remarquable par son humanité, sa justice et son hospitalité, et qui, avant l'arrivée de Sir H. Lowe à Ste. Hélène n'avoit jamais été souillé ou mis en question.

Paris, 29 Mars.

Si l'on a pu établir un doute sur l'existence d'une opinion publique en France, il suffiroit de comparer l'effet produit dans l'intervalle d'un mois, sur les affaires particulières, et la confiance générale, par l'adoption dans la chambre des pairs de la proposition de Mr. de Barthelemi, et sa rejection dans la chambre des députés.—Les Français connoissent les mesures douteuses. Toutes les classes de la société s'aperçoivent au premier abord du but de cette tentative, aussi illimitée dans ses effets comme vague dans ses expressions. A l'appui de cette assertion, je fais appel à la joie des ennemis de nos institutions, aux alarmes des vrais amis du roi et de la charte. Le contrecoup de cet événement apprit au gouvernement, que la majorité des pairs étoit dans une proportion inverse contre les intérêts de la nation.—Il ne falloit pas hésiter. Soixante quinze pairs furent nommés, mais d'un autre côté les efforts que les ministres se trouvent obligés de faire pour maintenir la portion chancelante de la chambre basse, doivent les avoir convaincus, combien toujours sera incertaine cette majorité si peu nombreuse, et que vingt ou trente voix suffisent pour influencer.—Ils s'aperçoivent combien il est facile d'obtenir des résultats contraires aux desirs de la majorité de cette nation, que cette chambre représente.

Un gouvernement animé par de motifs sincères ne cherche dans les chambres qu'une majorité de conviction—il renoncera toujours au moyen d'intrigues, qui se détruisent facilement par des intrigues contraires.

Une telle majorité, unie par la conformité de principes et soutenue par une conviction sincère, peut être obtenue par une

augmentation numérique de la chambre des députés, ou deux partis distincts, les ultra-libéraux et les ultra-royalistes, ne sont que trop faiblement séparés et retenus par les députés du centre, qui par eux mêmes ne forment pas une majorité absolue, ne l'obtiennent en faveur du gouvernement qu'en s'alliant successivement avec l'un ou l'autre parti contre l'autre. Ce que l'on exige cependant pour la sécurité de nos institutions et celle du trône; est que la Chambre des députés présentât dans le parti mitoyen une majorité suffisamment imposante, pour que les hommes impartiaux des côtés droit et gauche, s'unissant avec elle, la minorité ne fut alors composée que d'hommes à *arrivées pressées* c'est-à-dire, de ceux qui désirent les Bourbons sans la charte, ou la liberté sans les Bourbons. Je suis porté à croire que le nombre de ces derniers est très-petit. Dans le fait, pendant trois ans, nous avons observé des attaques violentes et multipliées contre des institutions qui nous sont garanties par la charte, qui ont pris naissance dans l'une et l'autre chambre. Jamais on n'y a fait preuve d'hostilité contre les Bourbons. Parmi les hommes que l'on a soupçonnés sans motifs peut-être, on a trouvé des déclarations assez formelles d'attachement dans des circonstances très-importantes. Ce qui est encore assez remarquable, c'est que la nation heureuse, je dirai même orgueilleuse de devoir sa liberté au roi, ne le sépare plus des ces institutions, et que la même résistance que les ennemis de la liberté ont tout récemment exercée par une proposition imprudente, étoit de nouveau reproduite au premier signal de danger contre cette Dynastie qui a juré le maintien de la charte. On cherche à exciter des alarmes à l'égard des ennemis de la famille royale. J'examine leurs actes; je n'y trouve rien qui puisse les autoriser, mais je suis moins embarrassé de rencontrer les ennemis de la France, dans ceux qui par leur note secrète ont menacé son indépendance intérieure, ou sa liberté par une attaque récente contre la plus précieuse de ses garanties.

On peut donc croire, que cette expérience fournie au gouvernement une preuve des dangers auxquels notre existence politique seroit exposée, aussi longtemps que les intriguans conserveront quelque influence sur la majorité de l'une des chambres. Une aristocratie vraiment nationale vient d'être établie dans la chambre des pairs; une majorité convenable doit être formée dans la chambre des députés en doublant le nombre de ses membres. Cette mesure sera effectuée en ajoutant un nouveau cinquième aux séries existantes, elle mettra pour l'avenir la loi des électeurs à l'abri de toute attaque de la part des ennemis de la constitution, qui ne voient dans cette loi que peut être un jour l'Angleterre envier à la France, que la base de toutes les libertés que nous obtenues la charte. L'intérêt de la tranquillité générale et la politique, recommandent cette mesure aux ministres—elle est autorisée par la charte, qui est muette quant au nombre des députés. En promettant fidélité au gouvernement, nous avons droit à sa protection, et puisque tous les deux mois on entend des cris qui attaquent les intérêts publics et particuliers; qu'il nous soit permis d'attendre et d'espérer, qu'ils adopteront des mesures fermes et décisives pour nous mettre à l'abri du retour de ces troubles.

YORK, (H. C.) 15 JUILLET, 1819.

Lundi, le 12 de ce mois, son Excellence le Lieutenant Gouverneur s'est rendu en cérémonie à la Chambre du Conseil Législatif, où étant assis sur le trône, et la Chambre d'Assemblée étant présente, il a pu à son Excellence de terminer la session par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée. Je ne puis me dispenser à cette session sans exprimer la grande satisfaction que me donne le bienfait que vous avez conféré au peuple de sa majesté, en adoptant dans votre bill de constitution, et votre amendement à l'acte des chemins, un principe qui assujettit toutes les terres concédées et affermées dans la Province, à un impôt égal; bien que j'espère voir le dernier de ces actes encore amélioré par l'adoption du même principe équitable de gradation qui est établi dans la mère-patrie.

Votre inclination vous portera, j'en suis persuadé, à renouveler aussitôt que possible, l'aide que vous avez accordé de donner aux classes pauvres des familles de sa majesté, pour l'éducation de leurs enfants, et je ne doute pas que la sagesse du Parlement, après la même considération de la chose, ne trouve les moyens de rendre en son bien moins considérable que celui qui a été fait jusqu'ici pour ce sujet, également profitable dans son effet.

Vous avez considéré avec des sentiments louables, l'état respectable du service de la milice; en me mettant en état de donner à chacun de ses membres, l'occasion d'obtenir en temps de paix, mais à sa demande seulement, le jugement d'une cour martiale, et vous m'avez en même temps exempté de la nécessité désagréable d'avoir en toute occasion

à décider par la lumière des preuves non anctionnées par la sainteté d'un serment.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Je vous remercie au nom de sa majesté des aides que vous m'avez accordés pour le service de l'année prochaine. Je vous félicite de ce que le plan qui a été adopté pour subvenir aux frais d'arpentage, a si bien réussi, qu'il a mis en mon pouvoir de ne vous faire aucune demande au sujet de ce service, pour lequel vous avez voté ces deux dernières années, la première une somme excédant trois mille livres, et la dernière, une somme excédant quatre mille livres.

Honorable Messieurs & Messieurs,

Retourner dans vos districts respectifs, avez soin d'y promouvoir un esprit de concorde, et cette générale obéissance aux lois qui est toujours essentielle au bonheur du peuple. Le bien sera de protéger les droits des sujets de sa majesté, de comprimer les efforts des séditeux, et d'avancer de tout mon pouvoir la prospérité croissante de la Province.

Le Parlement a été alors prorogé au 20 Août prochain.

HALIFAX, le 4 Juin.

Il existe encore une méintelligence sérieuse entre l'Exécutif et l'Assemblée Coloniale de Bahama. La Chambre a été deux fois dissoute, et l'Assemblée actuelle (qui est la troisième depuis que la dispute a commencé) a révoqué de marcher sur les traces des précédentes. La plupart de nos lecteurs savent qu'en 1817, W. Willy, Ecuyer, Procureur Général du Roi, après avoir été mis en prison, par ordre de la Chambre, pour une prétendue violation de ses privilèges, fut amené par un HABEAS CORPUS, devant le Juge en Chef, et remis en liberté. L'Assemblée, en conséquence, a refusé d'ordonner de voter les salaires accoutumés pour les Juges et autres officiers publics. La chose ayant été portée en Angleterre, la cour et les précédents des Juges ont été approuvés, et Lord Bathurst a déclaré que son Altesse Royale le Prince Régent, ne se résoudroit qu'avec beaucoup de peine à aucune mesure qui pût être regardée comme dérogeant aux privilèges de la Chambre; mais que si elle résolvait les fonds nécessaires, on auroit recours à d'autres moyens pour rembourser les officiers publics; et qu'on mettroit sur les importations et les exportations de Bahama, des droits suffisants pour couvrir le déficet, ou l'on auroit jete mal-à-propos la mère patrie. Les choses en étoient là quand le Président Munnings prorogea l'Assemblée le 31 de Mars.

Dans cette occasion l'on a cité plusieurs exemples, et entre autres celui de Mr. Flower qui fut condamné en 1799, par la Chambre des Pairs, à payer une amende de £100 à rester six mois en prison à Newgate. Après avoir été amené par un HABEAS CORPUS devant Lord Kenyon, Mr. Flower fut **RENVOYÉ EN PRISON**; Non pas que Lord Kenyon, comme on l'a dit, doutât s'il avoit le pouvoir de le mettre en liberté, mais parcequ'il paroissoit qu'il avoit été mis en prison pour une cause juste et légitime.

POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

Rien n'égalé en ce pays la coupable indifférence de ses habitants pour le progrès de l'éducation; l'ignorance la plus profonde-rigue dans nos Campagnes, le cultivateur aisé regardé comme mal employé une modique somme qui donneroit pour l'instruction de ses enfants, tandis qu'il prodigue l'or pour décorer l'intérieur des Eglises. Loïn de moi de vouloir critiquer cette piété louable, mais je verrois un meilleur usage d'employer ses richesses. Je citerai pour exemple une des paroisses les plus opulentes de ce district, V—L'Eglise a coûté une somme immense, l'or y est entassé confusément, le dirai-je l'aspect loïn d'être grand est mesquin; on temple doit reunir s'il est possible la simplicité à la majesté, ces deux choses ne sont pas incompatibles. Tous ces utiles braves dont la route est surchargée n'exercent pas d'avantage à la dévotion, et les hommes qui adorent Dieu dans une Eglise bien ornée n'en sont certainement point meilleurs, au contraire, tout ce qui éloigne de la nature, semble aussi nous éloigner de son auteur.

L'on a dernièrement mis les habitants à contribution pour faire venir des Orques; ce n'est point tout, il faudra payer une personne pour en jouer; dans quelle dépense énorme ce fol orgueil va-t-il nous entraîner? En ce moment l'on fait enlever le fer-blanc qui couvre les clochers, et qui est très bon pour les recouvrir en haut, et cela afin de fixer l'attention et les regards du passant et satisfaire la sottise vanité d'un Ecclésiastique. Pauvre Paroissien, délie les cordons de ta bouree, et ferme les oreilles à la voix de ta raison, ne calcule pas surtout, le calcul t'effraieroit.

Un étranger qui voit un édifice si dispendieux doit en conclure que la paroisse est florissante, mais s'il s'informe dans quel état est l'éducation, il est tout étonné d'apprendre que on a placé sur des murailles dix fois la valeur nécessaire pour établir une école sur un pied respectable, il voit que l'éducation (la meilleure fortune qu'un père puisse laisser à ses enfants) est entièrement négligée. Il faut que les bonnes gens de V—soient bien en peine de placer leur argent s'ils ne

veulent pas faire instruire leurs enfants, n'ont-ils point de pauvres? Leur paroisse est remplie de gens qui sont dans la dernière des misères! Que n'est-il établi une société bienveillante, pour secourir les indigents? Ils demandent aux Compagnons voisins un exemple digne d'être suivi et ils en auroient certainement plus de mérite aux yeux de l'humanité. Dans un nouveau pays comme celui-ci qui jusqu'à présent a été la corruption qui régnoit au-delà de l'Atlantique tout devoit être marqué au coin de la simplicité, et le luxe source étouffante de dépravation des Empires et de la ruine des Citoyens devoit en être particulièrement banni, surtout lorsqu'il nous reste tant d'améliorations utiles à faire et tant d'institutions nécessaires à établir. Quand saurons-nous employer le peu d'argent que nous avons à des objets convenables? Je n'en sais rien, mais d'ici à ce temps, je ne cesserois de faire entendre ma faible voix; heureux si elle peut-être de quelque utilité au bien de mon pays!

UN CITOYEN.

LE SPECTATEUR CANADIEN,

GAZETTE FRANÇOISE DE MONTREAL.

SAMEDI, 31 JUILLET, 1819.

Les journaux étrangers parlent encore de la prétendue proposition faite à Bernadotte; les uns l'accréditent et les autres la représentent comme incroyable. Neanmoins cette nouvelle paroît avoir causé une grande sensation dans Paris, où elle avoit été répandue par des voyageurs dernièrement arrivés de Stockholm la Capitale de Suède; le rapport que ce bruit avoit beaucoup d'inquiété dans le pays, que l'on y ajoutoit que de foi et que les Suédois étoient décidés à maintenir leur Souverain sur son Trône, en repoussant la force par la force.

La grande espadon qui se prépare à Cadix, et que l'on dit devoir consister en 20,000 hommes de troupes de terre n'est pas comprise que de 11,000, dit-on; et son départ incertain.

Le Cotre de Sa Majesté Ontario arrivé à la Barbade il y a peu de temps, parti en mer au vaisseau le *Lisette*, qui il a après que la Frigate de S. M. Andromache soit bloquée dans un port du Chili par deux vaisseaux des Canons, sous le commandement de Lord Cochrane, par ce qu'elle avoit à bord six millions de Piastres que sa signeur avoit déclarés être un prêté d'Espagne et colime telle, bonne prise.

Don Antonio José de Yriarary ne me député et représentant général du gouvernement du Chili auprès du gouvernement Britannique est arrivé à Londres le 22 de Mai. Il étoit porteur d'un traité entre le Chili et Buenos-Ayres pour la libération du Pérou.

Mr. J. L. ARTIGUENAVE.

L'arrivée en cette ville de ce digne élève du célèbre Talma causera sans doute un sensible plaisir aux Amateurs de la Déclamation Française. Le nom de Mr. Artiguenave ne nous est pas étranger, nous l'avons figuré avec avantage dans la liste des premiers Acteurs qui ont illustré la scène Française. Nous aimons à nous flatter que les Citoyens de Montréal toujours disposés à encourager les talens et le mérite, ne laisseront pas échapper cette occasion de faire preuve de leur bon gout pour les beaux arts, d'autant plus que nous croyons que ce sera le premier Acteur François d'un rang distingué qui ait jamais déclamé devant une audience Canadienne. Pour la séance de Lundi prochain, nous référons nos Lecteurs à l'annonce de Mr. Artiguenave publiée dans ce Numéro.

Mr. ARTIGUENAVE se propose de faire connoître successivement, et avec ordre, les principaux chefs-d'œuvre des meilleurs Acteurs François, et la manière dont ils doivent être lus, récités, déclamés—*Corneille, Racine, Voltaire* &c. auteurs du premier ordre, seront ceux dans lesquels il puisera d'abord. Les morceaux les plus estimés des auteurs tragiques du second ordre viendront après.

Pour la Comédie. *Molière Destouches, Regnard, Dancourt*, &c.

Pour la Poésie Lyrique. *J. B. Rousseau, Matherie, Lefranc de Pompignon, Lebrun*, &c.

Pour la Fable: *LaFontaine*, &c. Pour la Satire et les Epîtres: *Boileau*, &c. et pour la poésie descriptive *L'Abbé de Lille*, &c.

Les meilleures traductions de Desmesthène, Cicéron, Tite Live, Tacite, parmi les anciens; les principes de la vraie éloquence par Pascal, Bossuet, Fénelon, Fléchier, Bourdaloue et Massillon, parmi les modernes.

A ces modèles, il en joindra quelques uns pris dans les livres saints.

A une Assemblée des Citoyens de Montréal, convoquée au Palais de Justice par avis public le 29 Juillet 1819, dans la vue de prendre en considération les moyens les plus surs d'établir un Dispensaire dans cette Ville pour le soulagement des pauvres malades et étrangers,

Mr. McCord ayant été appelé à la Chaire Informa les Messieurs présents qu'à la requête de plusieurs Citoyens respectables, il avoit pris la liberté de les convoquer ensemble, qu'il n'avoit point de doute qu'une Institution d'une utilité si généralement reconnue pourroit être établie à très peu de frais, et alors proposa les résolutions suivantes qui furent unanimement adoptées.

RESOLU. Qu'il est expédient et nécessaire d'établir un Dispensaire public dans cette ville pour procurer Grats les secours de la médecine aux pauvres malades et étrangers.

RESOLU. Qu'il soit nommé un Comité pour requérir et recevoir les souscriptions des Citoyens pour le maintien du dit établissement.

RESOLU. que les Révérends G. Jenkins, et H. Eason, Messieurs Woolrich, J. Viger, C. Racicot, J. A. Cartier, J. C. Grant, P. L. Letourneau, B. Gibb, et Luc Racine soient priés de se charger de l'exécution de la résolution ci-dessus, et de faire rapport de leurs procédés Mercredi prochain le 4e d'Août; et les souscripteurs sont par le présent requis de s'assembler avec le Comité Jeudi prochain le 5 d'Août, au Palais de Justice, à midi, pour y adopter telles autres mesures qui pourroient être jugées nécessaires pour mettre à exécution l'objet de cette assemblée.

RESOLU. que les procédés de l'Assemblée de ce jour soient publiés dans les papiers nouvelles.

THOMAS McCORD Président.

NAISSANCE.

Lundi dernier la Dame de l'Honorable L. J. FARINEAU, Ecuyer, Orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas Canada, a mis au monde un fils.

FAITES ATTENTION!!!

Il y a maintenant en circulation, de fausses pièces d'Or de CINQ PIASTRES, communément appelées *domies Aigles*, elles sont un peu plus épaisses que les vraies pièces.

(Articles omis dans notre dernière feuille.)

JUGEMENTS RENDUS AU QUARTIER DES SESSIONS DE LA PAIX DE JUILLET 1819.

Marguerite Jolicœur et Joseph Sheppard convaincus de Petit Larcin, ont été condamnés à un mois d'emprisonnement.

Lynan Davis, pour même offense, 15 jours d'emprisonnement.

William Fuller, pour même offense, un mois aux travaux forcés dans la maison de Correction.

Warren Gausson dit Glasford Warren convaincu d'avoir tenu une Maison de débauche, a été condamné à être emprisonné jusqu'au 30 du courant, mis au Pillori ce même jour et libéré.

Louis Parapant dit Tourangeau et Rosalie Barrette, sa femme, pour assault et batterie sur la personne de Louis Choindre dit Sabourin, condamnés à 20s. d'amende et les frais.

William Wilson et Pierre Rousseau, pour même offense, 10s. et les frais.

Marie Trimoult, Margaret Bingham, Sarah Goodwin, Ann Murray, Sarah Smith, Marie Louise Raby, Louise Daudelin, et Mary Felix ont été condamnées à six mois de détention dans la maison de correction, comme personnes de mauvais vie et d'une conduite scandaleuse.

Mary Ann Thompson, Nancy Conolly, Ann Taylor et Emilia Davis, condamnées à trois mois de détention dans la maison de correction comme prostituées.

Les nommés Jean Baptiste Cadavette, Jean Baptiste Raymond et Antoine Binjamin Augé ont été la semaine dernière confinés dans la prison commune de ce District comme prévenus d'avoir volé une grande quantité de fayence des Voutes de Messrs. Thayer et Kay Marchands de cette Ville.

Parmi les Criminels qui requrent leurs sentences à une Cour d'Oyer et Terminer, tenue à Plattsburg (Etat de New-York) dans le mois dernier, se trouvoient Joseph Leroi, Thomas Jones dit John Baptiste Alexander et Antoine Ladrone, ce dernier convaincu de Petit Larcin à être condamné à un mois de cachot, et les deux autres pour Grand Larcin, à Sept ans de détention dans la prison d'Etat.

Le Plattsburg Republican en rendant

compte des jugements rendus dans cette Cour, s'exprime ainsi: " Ces trois derniers condamnés sont dernièrement arrivés du Canada, et appartiennent à un troupe de Coquins qui vinrent sur nos lignes pour piller, et qui se mirent immédiatement en oeuvre après leur arrivée, et deux d'entr'eux se sont échappés de la prison de Montréal."

Nous apprenons par voix indirecte, que les trois convaincus ci-dessus, ont changé ainsi leurs noms pour essayer de cacher leurs offenses passées et que ce Joseph Leroi n'est autre que le célèbre Antoine Vaudri, Thomas Jones, Jean Ete. Alexandre son collègue, et cet Antoine Ladrone, Charles Latzon dit Charpentier, qui ont tous trois été fouettés le printemps dernier sur la place du Marché Neuf par la main du boivreau.

FONDS.
Actions de la Banque de Montréal, Valeur réelle
ditto ditto Canada, 24 à 5 par cent d'es-compte.
ditto ditto Québec, 9 par cent de prime.
ditto de l'Assurance de Montréal, 24 à 5 par cent, de compte.
ditto ditto Québec, nominal.

COURS DU CHANGE.
Lettres d'Echange du Gouvernement à 30 jours de vue, payable en Angleterre, point sur la place.
ditto, privées de Montréal, à 60 jours de vue, ditto, 1 par cent d'escompte.
ditto de Québec, ditto ditto, valeur réelle.
Traites sur New-York ou Boston à 30 jours de vue, 1 à 14 par cent de prime.
Piastras Espagnoles, valeur réelle.
Doublons ditto.

L'écrit signé "PRO BONO PUBLICO" paroitra la semaine prochaine.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

Juillet le 13.—Le Brig Shannon, capit. R. Kendall, parti de Demerara le 5 Juin, chargé de Rum, sucre &c. Woolsey, Stewart & Co. consignataires; —passagers Messrs. Harrowin et Johnson.

Darius, capit. C. Tindall, parti d'Oporto le 20 Mai, au lest; Burnett consignataire.

—14—Whim, capit. Wm. Barchaad, en 10 semaines de Hull, au lest; Caldwell & Davidson consignataires; —95 émigrants.

Nancy, capit. Wm. Norman, en 65 jours de Scville, au lest; Jones & White consignataires.

Le Vaisseau de Sa Majesté New Castle, de 50 canons, commandé par le Contre-Amiral Griffith, venant d'Angleterre et d'Halifax.

—15—Le Brig Eliza Ann, capit. Grieson, en 42 jours de Greenock, chargé de diverses marchandises; Irvine, McNaught & Co. consignataires; —47 émigrants.

Les prix des Nouvelles formules de sommations, subpoena et exécutions sont annexés à l'avisement par le quel nous en annonçons la vente, et cela pour servir de réponse à plusieurs de nos correspondants qui nous ont écrit à ce sujet.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que le Sieur C. B. PASTEUR a acquis du Sieur MICHEL BIBAUD l'établissement du Journal intitulé L'AURORA par contrat passé par-devant Maître Thomas Bedouin, Notaire Public, en date du 29 Juillet 1819.

M. BIBAUD
C. B. PASTEUR.
Montréal, le 31 Juillet, 1819.

AU PUBLIC.

Le soussigné, Editeur et Propriétaire du SPECTATEUR CANADIEN, penètre des sentiments de la plus vive reconnaissance pour l'encouragement général qu'il a éprouvé de la classe la plus estimable et la plus respectable de ses concitoyens, et croit manquer aux loix de la gratitude, s'il n'en exprime hautement ses sentiments envers ceux qui accueillent ses premiers essais avec tant d'indulgence, de même qu'envers les nombreux abonnés qui n'ont cessé de lui prodiguer leurs faveurs depuis l'établissement de ce Journal. Encouragé par le nombre des souscriptions et d'avisements qui augmentent tous les jours avec beaucoup de rapidité, et jaloux de répondre d'une manière convenable aux vœux bienfaisants de ses amis, il a l'honneur de les informer qu'afin de rendre le SPECTATEUR à la fois plus intéressant et plus instructif, il vient de prendre les mesures nécessaires pour faire venir d'Angleterre aussitôt que possible du Papier d'une qualité supérieure, et d'une grandeur qui ne le cède en rien à aucune Gazette publiée dans l'Empire Britannique, ou dans les Etats-Unis d'Amérique. Il a le plaisir d'annoncer en même temps qu'il se trouve en état de faire ces améliorations et ces augmentations de dépenses, sans être obligé d'augmenter le prix de la souscription qui sera toujours le même. Il se flatte que l'exécution de ce plan le mettra à même de satisfaire la curiosité de ses lecteurs, en leur fournissant plus de matière à parcourir, et correspondra en même temps aux vœux des gens d'affaires pour l'insertion de leurs annonces et avisements.

C. B. PASTEUR.
Montréal, 21 Juillet, 1819.

Séance de Lectures et de Déclamation PAR JOSEPH LINNA ARTIGUENAVE, Artiste du Théâtre François de Paris, et élève de l'Ecole Spéciale de Déclamation au Conservatoire de France sous les Professeurs MONTVEL & TALMA.

PARTIE ELOQUENTE.
1o. De l'origine de la Poësie Lyrique,
2o. L'Ode à la Fortune, par J. B. Rousseau, précédé de quelques réflexions critiques.

COMEDIE DE CARACTERE.
LECTURE SOUTENUE.
1er. Acte du Misanthrope de Molière.
Mr. A. mettra en Scène trois différents caractères.

TRAGEDIE.
DECLAMATION CLASSIQUE.
1o. Les Stances du CID, par P. Corneille.
2o. Le Monologue de C. Marius, par Arnault.
3o. Le Monologue d'Auguste, dans Cinna, de P. Corneille.
4o. Les Fureurs d'Oreste, dans Iphigénie en Tauride, par Guymond-Delatoche.
Mr. J. L. Artiguénave paroitra dans les costumes convenable à chaque Personnage.

Cette Séance aura lieu, Lundi prochain, le 3 Août, dans la Salle de Mansion House, à 8 heures du Soir.
Billets d'admission 5s. on pourra se les procurer chez Messieurs Nickless & McDonnell Mr. Bossange, Mr. Cunningham, Libraires, et au Mansion House où l'on pourra se procurer aussi des Programmes imprimés contenant les différentes pièces à être récitées, prix 1s. 3d.

ACADEMIE

FRANÇOISE ET LATINE.
MR. COURREGÉ ancien Maître au Collège Royal de Toulouse, nouvellement arrivé dans cette ville, a l'honneur d'informer le Public que, pour secondér les vœux des pères de famille qui désirent instruire leurs enfants, il se propose d'établir une Académie dans la maison de Mr. le Capitaine d'Aubreville Faubourg St. Laurent.
Il enseignera le Français, le Latin, l'Arithmétique, les Eléments d'Histoire et de Géographie, &c. &c.
Il traitera avec un soin particulier l'étude de la Langue Française afin de donner aux élèves cette pureté de style et de prononciation qui fait le charme de ceux qui nous lisent et nous écoutent.

Si, par le zèle qu'il apportera dans l'éducation des élèves qui lui seront confiés, il excite la satisfaction des parents, il aura reçu sa plus douce récompense.
Ceux qui désireroient prendre quelque renseignement sur sa moralité pour-roient parler à Mr. le Curé de Montréal à Mr. Houdelet Professeur, à Mr. Doucet, N. P.

Pour les prix d'enseignements, s'adresser à lui même.
N. B. Il se rendra dans les maisons des élèves qui désireront prendre des leçons particulières.
Montréal, le 31 Juillet, 1819. 4s

PAR ENCAN

SERONT vendus MERCREDI PROCHAIN, le 4 Aout, à bord du brig William, Capitaine Stewart, dans ce port, environ 3000 Minots de SEL de Liverpool. La vente aura lieu à 10 heures du matin.
M. C. CUVILLIER & Co. E. & C.
Montréal le 31 Juillet 1819.

VENTE PAR ENCAN.

LUNDI Matin le 10 Aout prochain, et les jours suivants, seront vendus par Encan, à la Maison de C. SWENY, Ecuyer, dans la Rue Craig. TOUTS SES MEUBLES DE MENAGE qui sont d'une qualité très supérieure et faits dans le genre le plus moderne, comprenant les Articles suivants: Tables d'Acajou, à dîner, pour le Thé, pour jouer aux cartes, et autres; Chaises pour chambre de Compagnie, anti-chambre et à coucher; un Buffet (Side Board) et une paire de Sofas très élégants; un Piano Forte fait par Clementi à Londres, une paire de Globes de 12 pouces; Lits d'Acajou à quatre montants et autres, avec les Paillasses &c. plusieurs jeux de grands tiroirs d'Acajou; Tapis, ditto de toile peinte; une machine à patente pour laver; une Horloge, une platine, fourneau et grille formant une cuisine complète propre à être chauffée avec du bois ou du charbon; deux superbes grillages pour anti-chambre, poêles doubles et simples; Porcelaine, verres et fayence; Vins, Ale, Porter, Cidre, esprits &c. &c. en bouteilles; avec une grande quantité; d'autres articles. Les particularités seront spécifiées dans les Catalogues qui seront prêts quelques jours avant la vente. La Maison sera louée jusqu'au premier de Mai prochain.

La Vente commencera chaque jour à DIX heures.
MACNIDER, AIRD & WHYTE,
Encanteurs.
Montréal, le 31 Juillet 1819. 2-w.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL. DIRECTEUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE, JOHN BROWN, Ecr.

A VENDRE.
PAR Autorité de Justice, après trois Crieurs, qui seront faites à la porte du Presbitère (servant d'Eglise) de la Paroisse de l'Assomption le vingt-deux, le vingt-neuf d'Août et le 5 Septembre, prochain.

Cette superbe Terre si bien connue maintenant occupée par Dame Veuve Seraphin Lacombe, sise et située près des Moulins Banoux de l'Achigand, de trois arpens de front sur soixante Arpens plus ou moins de profondeur, de sol bien cultivé et très fertile, tenant par devant en partie à l'Emplacement appartenant à Jacques Lacombe, Ecuyer, par derrière à la rivière St. Esprit d'un côté à Louis Durand, et d'autre côté à Joseph Pichette et à Jacques Piquette sur cette propriété est bâtie une belle MAISON, une Grange, Etable, Laiterie fardin et autres dépendances, très plaisamment situés près du bord de l'Eau et le tout en bon état, c'est une des situations les plus belles et les plus désirables aux environs du Bourg de l'Assomption.

La vente et adjudication auront lieu à la porte du dit Presbitère, LUNDI le 6 du mois de Septembre Prochain entre DIX et ONZE heures du Matin au quel temps et lieu les conditions de la Vente seront énoncées, les amateurs pourront visiter la dite Terre s'adressant pour les conditions de Vente et pour plus amples particularités à Madame Veuve Seraphin Lacombe sur les lieux, ou à Jacques Lacombe, Ecuyer, Marchand, au Village de l'Assomption.

L'Assomption, le 31 Juillet, 1819. 3-w.

VENTE PAR ENCAN.

LES articles suivants seront vendus sans réserve aux Magasins de Messieurs Forsyth, Richardson & Co. Mardi le 5 d'Août prochain, à une heure après midi, pour terminer une consignation:
25 Pipes Vin de Ténérisse
40 Barriques } (London particular.)
140 Quarts }
4 Pipes Vin de Madère, vieux
15 Barriques } (London particular.)
et qui a fait un voyage aux Indes Occidentales
14 Tierces de 7 } Brown Stout, des
douzaines. } Brasseries de
150 Quarts de 3o. } Hibberts.
10 Pipes d'Eau-de-vie de Cognac.
10 ditto génievere de Schiedam.

Les vins pourront être goûtés en aucun temps avant la vente en s'adressant au Comptoir de Messieurs Forsyth, Richardson & Co. ou au Bureau des Soussignés.

Pour favoriser les Acheteurs au montant d'une certaine somme, il sera donné un crédit généreux qu'isera fait connaître avec les conditions de la vente par
M. C. CUVILLIER & Co. E. C.
Montréal le 24 Juillet 1819.

LE DOCTEUR KIMBER

VIENT de recevoir par le Brig Waterloo de différentes Maisons de Londres les articles suivants: — Un Assortiment très-considérable de remèdes qu'il peut garantir de la première qualité.
Plusieurs jeux complets d'instruments pour toutes les opérations Chirurgicales, et pour les Accouchements; ainsi que des instruments détachés.
Une Batterie Galvanique complète.— Des Appareils de Noothi, des Thermomètres pour les Médecins; une boîte portative et complète de Chymie, un petit assortiment de préparations pour faire des expériences Chimiques et philosophiques.

Un grand Appareil pour donner les bains chauds et à vapeur, comprenant une baignoire de cuivre superbement vernie, renfermée dans une grande boîte de bois d'Acajou (mahogany) les bouilloirs, réservoirs, valves, champlâtres et plus de 100 pieds de tuyaux de plomb.

Deux Appareils complets pour donner des bains en forme de pluie, (Shower bath.) Huit baignoires de fer blanc en forme de soulier. Des bassins de lits, urinaires &c. &c.

Un grand Assortiment de verres de Chimistes d'Apothicairerie et de phioles.
500 Livres Arrow Root et 200 gallons d'esprit de Térébenthine.
Montréal, 24 Juillet, 1819. B

PAR ENCAN.

SERA vendi Mercredi le 4me d'Août prochain à la vente, appartenante à la Succession de feu Mr. Samuel Park Rue St. Nicolas, une quantité de Meubles de ménage savoir: Lits de plume, matelats, Bodettes, Couchettes et Rideaux, plusieurs Tapis, une Horloge, une quantité d'Argenterie, services, de verrierie, Tables à Cartes et autres un superbe piano plusieurs grands miroirs, chaises, commodes, armoires, un sofa, poêles doubles et simples, tuyaux, ustansiles de cuisine et une grande variété d'autres articles. La vente commencera à 10 heures.
N. B. DOUCET.
Montréal le 23 Juillet 1819, 2s.

AVERTISSEMENT.

LES ENTREPRENEURS désirent contracter pour faire certains changements et réparations à la Prison, de ce District, s'adresseront immédiatement au Bureau du Sheriff, où l'on fera connaître les ouvrages à être faits, et où l'on recevra les propositions pour la confection d'iceux, le ou avant LUNDI le Neuvème jour d'Août prochain.

S. SEWELL,
THOMAS McCORD,
FRED. ERMATINGER,
Montréal, 31 Juillet, 1819. 2w

AVERTISSEMENT.

Le Soussigné vient de recevoir, et offre en vente des MEUBLES de MOULINS Français acheminés à Londres, d'une qualité supérieure.

Il recevra constamment des Meubles de Londres et Français, ainsi que des PIQUES à l'usage des Moutins.

HENRY JOSEPH.
Bertier le 29 de Juillet, 1819.
N. B. On pourra s'adresser à Montréal pour les objets ci-dessus à Messrs L. & B. S. SOLOMON & Co.
31 Juillet 1819. 4

L. C. TUTTLE,
Au Magasin de Mr. J. D. De Witt, au Vieux-Marché.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il a récemment reçu de Londres un Assortiment général de Librairie, Papeterie, Coutellerie, &c. &c. &c.

Contenant les articles suivants: Papier superfine Impérial, Royal, demi et Foolscap; ditto de Musique rayé, uni; ditto colore, long, pour Billets, à lettre, ordinaire et doré sur tranches, ditto pour le dessin de diff. rente grandeur; Boîtes de Peintures à l'eau par Reeves, de 6, 12 et 18 tablettes, et tablettes ditto séparées; Pinceau de poils de Chameau, et Crayons de mine de plomb; Encre des Indes, et ditto durable pour marquer le linge; ditto noir et rouge, et en poudre; India Rubber; Cartes de visites, relief et de message; Livres de notes et mémoires à patente par Livermore; Plumes pour écrire, et ditto taillées; Ciro et pain à cacheter; Enciers d'étain et de verre; une grande variété de Canifs et couteaux de poche, livres de dépôt de Banque, lettres de change &c. &c. &c.

DE PLUS
UNE MACHINE A PATENTE POUR RAYER.

Qui le mettra à même de rayer les Livres de Compte conformes à aucun modèle qui pourra lui être présenté, de la manière la plus élégante, il a constamment des grands Livres de Compte, Journaux, Registres, Brûillards et livres pour lettres rayés et reliés dans un genre supérieur d'élégance, et durable, ayant chez les meilleurs matériaux pour la relieure. Vieux Livres reliés avec propre et promptitude; Cartes géographiques collées sur la toile et vernies.

Toute ordre sera reçu avec reconnaissance, et ex. cuté avec exactitude.
Montréal le 24 Juillet 1819. 4s

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL

Contre les Accidents du Feu.

AVIS.

LES Actionnaires qui sont en arriéré pour le paiement des DEUX ET DIXIEME pour cent du second instalment sur leurs Parts respectives, sont par le présent requis de payer cette même somme à ce Bureau, le ou avant le second jour d'Août prochain, à défaut de quoi, les fonds dont ils sont propriétaires dans la dite Compagnie, seront vendus, en conformité à la quinzième section des Articles d'association.
Bureau de l'Assurance de Montréal, le 16 Juillet 1819.

J. BLEAKLEY.

AVIS

LES Actionnaires sont requis de payer au Bureau de la Compagnie, le ou avant le seizième jour d'Août, UN ET UE QUART par cent en argent monnoy, ou Douze chelins et six deniers par Part, sur chaque part respectivement, comme partie de l'Instalment de Cinq par cent d'ja requis comme par avis donné dans le Montréal Herald, et dans le Spectateur Canadien, le 12 Mars dernier.

Bureau de l'Assurance de Montréal, le 16 Juillet 1819.
J. BLEAKLEY.
Sect.

Nouvelles Formules

DE SOMMATION, SUBPENA, et EXECUTIONS, adaptés aux Cours pour le recouvrement des petites dettes, suivant l'Acte à cette fin passé dans la dernière Session du Parlement, récemment imprimés et à vendre à cette Imprimerie. Prix 7s. 6d. par cent, et 5s par grande quantité.

DE PLUS:

CONTRATS DE VENTE, SUBPENA pour la Cour du Banc du Roi.

Récemment Public

ET à vendre à cette Imprimerie à la douzaine et en détail, l'Histoire de JEAN DE CALAIS par nouvelle édition.

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé un Etablissement Commercial sous le nom de JAMES RUSSEL & Co. au nouveau village des Cascades, (en gros et en détail) où ils pourront fournir aux Pratiques tous les articles généralement demandés aux Prix les plus modérés possibles.

Ils prennent de plus la liberté d'annoncer leur intention de pourvoir à tous les moyens pour le Transport des Marchandises depuis les Cascades jusqu'aux Cèdres, vers les Printemps prochains, sur un système d'une régularité qui procurera plus d'avance et de promptitude qu'on en a probablement ci-devant éprouvé à ce Portage.

JAMES RUSSEL,
HENRY FORREST,
GRANT FORREST,
22 Janvier, 1819.

AVERTISSEMENT.

TOUTES les personnes endettées à la succession de feu Mr. JACOB HALL, en son vivant Marchand Chapelier de cette ville, sont requises d'en payer le montant sans délai, et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leur comptes aux soussignés, d'adment attestés.

Richd. FERGUSON, Exécuteurs
ROBT. MCGINNIS, Testamentaires du dit
JOHN FISHER, Jacob Hall.
Montréal, le 6 Mai, 1819.

AVIS.

LES soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu GEORGE PLATT, Ecuyer, en son vivant de Montréal, Marchand, requièrent tous ceux qui doivent à la Succession de payer leurs comptes respectifs à JOHN WRAGG, un des dit Exécuteurs, (de la Maison de George Platt & Co.) qui est autorisé à les recevoir et à en donner quittance; et tous qui ont quelques demandes contre la dite succession sont aussi requis de présenter leurs comptes, afin qu'ils soient liquidés.

ELIZABETH PLATT, Exécutrice.
JOHN WRAGG, Exécuteurs.
THO. A. BUSEY,
JAMES MILLAR,

VOLEE OU PERDUE.

Il y a environ dix ou douze jours, de la Ferme vis à vis l'isle Uéron, au bas du rapide de La Chine, une petite Jument de six ans, ayant une étoile blanche sur le front, poitrine, crinière frisée, queue coupée; lorsqu'elle s'est perdue, il lui manquait un fer à une des pattes de derrière. Quiconque pourra donner des informations suffisantes pour la faire découvrir, sera généreusement récompensé en faisant application à cette imprimerie.

BON PACAGE.

POUR les Chevaux, Vaches &c. le Soussigné informe respectueusement le public qu'il peut pacager les animaux cy dessus mentionnés et à des prix raisonnables; pour les conditions, s'adresser à lui-même à sa demeure, Fauxbourg St. Laurent.

Montréal, 15 Mai, 1819.
JOSEPH ROBEAU D'UPLESSIS.

AVIS.

LA Société qui a existé entre JOHN JESSE REEVES et le Soussigné AUGUSTIN BERTHELET, sous le nom de BERTHELET & REEVES, étant expirée le 1er de Mai dernier, Avis est par le présent donné, que le Soussigné n'a jamais autorisé le dit JOHN JESSE REEVES à quitter aucun des comptes de la dite société de BERTHELET & REEVES, ni aucun des comptes de la société de BERTHELET & NORTON, dans la quelle société le dit JOHN JESSE REEVES, est encore un Associé (Dormant Partner.) Le Soussigné a donné à JOS. PH. CARMEL, Ec. ses pouvoirs comme Procureurs, par lesquels il est autorisé à arranger les affaires soit de la société de BERTHELET & NORTON, soit la société de BERTHELET & REEVES, aussi bien que ses propres affaires.

AUGUSTIN BERTHELET.
Augusta Hart-Canada, 21 Sept. 1818

AERRE A VENDRE,

PAR le Soussigné, de la contenance de trois arpents de front, sur soixante de profondeur avec une MAISON en bois, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits, le tout en bon ordre; située la dite terre, sur la rivière Chambly, dans la Paroisse de St. Mathias.

Les conditions seront raisonnables et avantageuses pour l'acquéreur. S'adresser pour les particularités, au propriétaire, demeurant au Fauxbourg St. Antoine.

PIERRE GAUTHIER,

AVERTISSEMENT.

LES Messieurs de Montréal et des environs sont respectueusement informés que le soussigné pratique le métier de Charcutier, et qu'il garantit ses Saucisses être de la première qualité, et qu'il prend toutes les précautions nécessaires pour la propreté. On en peut trouver constamment sur la Steigh de Mr. BUCK sur le vieux Marché. Les Messieurs au loin qui désirent avoir leur provisions pour la saison, peuvent les avoir à une déduction raisonnable du prix de détail du Marché. Il en aura aussi constamment à sa maison, rue St. Jean No. 6. Il accommodera des Saucisses en quantité quelconque au-dessus de 50 Livres, et les garantira douces et fraîches jusqu'au mois de Juin prochain. Il accommodera le Bœuf et il se conservera doux et frais jusqu'au mois de Juin prochain sans autres précautions que celle d'y répandre un peu de sel.

Il vendra de plus chez lui toute espèce de Bœuf et Lard tel que l'on en vend communément au Marché.

FREDERICK PHELPS.
Montréal, 10 Dec. 1818.

Par les derniers arrivages de Liverpool et de Londres Wm. & Jno. Spragg ont reçu et offrent à Vendre à leur Magasin à Commission No. 16, Rue Notre Dame.

- Une Bale de draps superfins
- 1 do. do. do. fin et commun
- 3 do. do. étoffes à Pelisses
- 1 do. Casimires superfins
- 2 do. Casimire fin et commun
- 1 do. Couvertes à roses.
- 4 do. Couvertes à 2-2 3-2 et 4 points
- 6 Valises d'Indiennes à meubles et autres
- 6 Balles Bombazette
- 2 Caisses de coton
- 3 do. do. Bengals rayé et à carreau
- 2 do. de Bas de fil et coton
- 2 Balles de toile de Russie à chemise
- 2 Caisses de toile d'Irlande 4-4
- 1 Bale d'étoffe d'Oznaburgs
- 200 douzaines d'Epingle
- 400 grosses de bouton
- 1 Valise de rubans élégants
- 1 do. de gants de castor et de d'écaille
- 1 do. Toilette
- 1 Caisse de paquets de coton
- 1 Valise de shawls assortis d'imitation
- 3 Balles de coton des Indes
- 2 Caisses de batiste de 6-4
- 2 Valises de beau et riche morceaux
- 4 Balles de Flannel blanche et de couleur.

DEPLUS

- 2 Tons d'acier
- 20 boites de Pipes
- 20 barrils de Tabac

Avec une Variété de MARCHANDISES.
W. & J. SPRAGG,
Montréal, 20 Nov. 1818.

A VENDRE DE GRE-A-GRE.

UN arpent et demi de Terre de front sur vingt arpents de profondeur sis à Saint Jean Baptiste, aux Fourches des quatre chemins, propre pour un Marchand ou bien un Auherge, sur le chemin des Américains depuis la ligne de l'Est et Maska, avec une Grange toute neuve de trente pieds de long sur vingt six de profondeur. Item une belle Etable couverte en bardeaux, en outre un emplacement joignant la dite Terre d'un arpent de haut sur un demi arpent de front dessus construit, un hangard, une laiterie et un four de briques neuf et un beau puits, le Bois d'une Maison spacieuse tout neuf, et la pierre pour faire une belle Maison; en outre une Prairie de quatre arpents et demie en superficie toute en valeur, à quinze arpents des dits Lopiens mentionnés, en outre un verger sis à la Montagne de Belœil d'un arpent de front sur quatre arpent de profondeur partie en valeur. Pour les conditions de la vente l'on pourra s'adresser à PIERRE GIROUARD du dit lieu Saint Jean Baptiste, ou à cette Imprimerie.

3 Avril, 1819.

A VENDRE.

DE la belle GRAINE DE MIL. S'adresser à Mr. JOSEPH LEDUC.
Sur la grande rue du Faubourg Saint Laurent.
Montréal, 24 Avril, 1819. tf

A LOUER.

PRESENTEMENT une MAISON située dans la rue Capitale, ci-devant occupée par Mr. C. B. YON, s'adresser au Propriétaire.

CHARLES RACICOT.

AVIS.

LA Société qui a existé entre AUGUSTIN BERTHELET et le Soussigné sous le nom de BERTHELET & REEVES, ayant été dissoute le premier jour de Mai dernier, avis est par le présent donné que le Soussigné est maintenant autorisé à arranger les affaires de la dite Société.

J. JOHN REEVES

ADVERTISEMENT.

JACKSON LAFORGE, CARRIAGE-MAKER, has the honor to return his most grateful thanks to his Friends and the Public, for the liberal encouragement, and past favors he has received from them in his line of business, and inform them that he has now on hand for sale at moderate prices, all kinds of Carriage, Chaises and Calèches with or without covers, made of the best materials and in the newest fashions. He repairs, trims and paints the above, and makes also Carts and Waggons which will be warranted.

All order in Town or from Country will be thankfully received, and punctually executed.

His residence is in St. Peter Street No. 4.
Montréal, June 5th. 1819. tf

PERDUE OU VOLEE

Dimanche dernier, le 6e du présent mois, UNE VACHE rouge pacagée dans une prairie au bas du Champ de Mars; elle a une grande barre blanche sur le dos, et le bout des deux cornes coupés. Quiconque pourra donner des renseignements suffisants pour la faire retrouvera sera généreusement récompensé, en faisant application à cette Imprimerie, ou au Docteur Grasset au fauxbourg Saint Louis.

Montréal 12 Juin 1819. tf

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT de vingt et un pied de front sur quatre vingt de profondeur, situé dans le Fauxbourg St. Laurent, rue Dumarrais, entouré d'une clôture neuve avec un jardin séparé de la cour, ayant une MAISON de bois dessus construite mesurant vingt pieds sur dix huit, construite il y a cinq ans et qui a été tenue en bon ordre. S'adresser pour les conditions qui seront généreuses, à N. B. DOUCET Ecuyer. N. P.
Montréal, 29 Mai, 1819. 3m.

A LOUER.

Et possession à être donnée le premier Aout prochain.

CETTE MAISON bien connue connue verte en Fer blanc, située à la Rivière St. Pierre, et qui n'est pas à une lieue de la ville, à présent occupée par Messieurs DUMAS, avec une Grange, Etables, Glacière, &c. avec un jardin bien enclos de planches, contenant un arpent en superficie, et environ un arpent et demi de terre tant sur le devant que sur le derrière de la dite Maison. La situation avantageuse de cet établissement le rend un des plus désirables pour une famille seule, ou pour une personne qui voudroit y tenir un Café, en ce qu'il se trouve sur le grand Chemin de Roi qui conduit à La Chine, et par où passent tous les jours un grand nombre de voyageurs. On donneroit à une personne qui désireroit y tenir un semblable établissement des termes les plus favorables; pour les conditions et particularités, s'adresser aux soussignés chez AUGUSTIN DUMAS, Ec. à Montréal, ou sur les lieux.

M. & S. DUMAS.

Pointe St. Pierre, 3 Juillet 1819. tf

WILLIAM CHRISTIE.

PERRUQUIER, demeurant Rue St. PAUL, vis-à-vis l'Hotel de Monsieur POMEROY, (City Tavern.) informe très respectueusement ses Amis et le Public en général, qu'il vient de recevoir de Londres, par les derniers arrivages, un superbe ASSORTIMENT de Perruques à patentes et tressées, Frisettes, Bouclettes, Huiles et Savons d'Audeur, Peignes, Razoirs, Plumes à écrire, Canifs, Broses à Dents, pour la tête et à sarronner, &c. &c. &c.

W. C. Reconnoissant de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé depuis qu'il a commencé à exercer sa profession, se flatte qu'il méritera la continuation des suffrages de ses Amis et du Public, par une attention stricte et ponctuelle aux ordres de ceux qui voudront honorer de leur pratique.

N. B. La coupe et la frisé des cheveux ex-cutéés dans le genre le plus moderne: Razoirs repassés.

On a aussi besoin d'un jeune Garçon comme apprentif qui recevra un bon encouragement.

Montréal, 3 juillet. 1m

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTREAL.

Le Comité desirant encourager la Culture des LANAVETS DE SUEDE dans ce District, s'est procuré une quantité de cette Graine qui sera distribuée gratis aux Cultivateurs qui prépareront de la terre à cet effet, en faisant application immédiate au soussigné.

H. GREEN, Secrétaire.
28 Mai, 1819. jcon.

AVERTISSEMENT.

MR. JOHN ADAMS, Arpenteur, informe le public qu'il a établi son Bureau chez Messieurs NICKLES & McDONNELL vis-à-vis le Palais de Justice, où il recevra avec plaisir et reconnaissance les communications concernant la susdite profession.
1er, Mai, 1819. R

CANAL DE LA CHINE.

AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un CANAL Navigable du voisinage de la ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à Dix heures du matin, savoir:—En cette ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des soussignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de M. W. B. Colman, Daniel Sutherland, et John David, son, Ec. et aux Trois-Rivières, sous la direction de B. P. Wagner, Isaac Valentine, et William Anderson, Ec. Un dépôt de Cinq Louis pour cent, ou de dix Piastres par PART sera payé d'avance, et personne ne pourra souscrire pour plus de cent cinquante parts pendant les premières six semaines après que les Livres auront été ouverts.

JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
W. MCGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. A. CARTIER,
DAVID DAVID.

Montréal, 1 Mai, 1819. tf

A VENDRE

LE tout ou partie du LOT no. 50, contenant 200 acres de terre, situé dans la première rangée du Township d'Hinchinbrook. La situation avantageuse de ce lot sur la rivière Chateaugai, ne peut manquer d'attirer l'attention des spéculateurs. Les termes seront faciles et avantageux aux acquéreurs. Pour les particularités, s'adresser à Wm. Lewis Mechtler, Ecuyer, en son étude rue St. Jacques.

Montréal, le 15 Mai 1819. tf

FARM FOR SALE,

BY the Subscriber, containing three arpents in front, by sixty in depth, with a wooden HOUSE, Barn, Stables and other buildings erected on said premises, the whole in good order; the said Farm, situated on Chambly river, in the Parish of St. Mathias.

The conditions will be reasonable and advantageous to the purchaser. For particulars, inquire of the proprietor residing in St. Anthony's Suburb.
PIERRE GAUTHIER,
BAKER.

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés dûment autorisés à cet effet, prient tous ceux qui doivent à la succession vacante de feu FRANÇOIS BOUCHER DE LAPERRIERE, Ecuyer, de son vivant de cette ville; de payer leur comptes respectifs sans délai à JOSEPH MAURICE LAMOTHE, un des soussignés, ou à FRANÇOIS XAVIER MALHOT de Vercheres, Ecuyer, qui est autorisé par eux à recevoir paiement et à donner des quittances. Ils prient aussi ceux à qui la dite succession peut devoir de présenter leur comptes incontinentement aux sus-nommés personnes; afin de liquider les affaires de cette succession immédiatement.

J. M. LAMOTHE Exécuteur.
FRS. ANT. LAPOCQUE Curateur.
Montréal, 6 Avril, 1819. R.

ADVERTISEMENT.

MR. J. BARBEAU informs the public that he will petition the Legislature of this Province, at the next Session to obtain the privilege to make a Toll-Road in the Signory of St. Hyacinthe, from the South of Yamaska Mountain and to be ended opposite the Ste. Mary's Road in the said Signory, on a part of the Yamaska River, where he will apply also for a privilege to erect a Toll-Bridge.

PERDUE.

IL y a environ trois semaines, UNE VACHE LAITIÈRE de couleur fauve; quiconque l'a trouvée, et qui en donnera avis à cette Imprimerie, recevra une récompense de DIX PIASTRES; ou tout autre personne ayant connaissance d'une telle Vache perdue, qui donnera des informations qui pourront la faire retrouver recevra cette même récompense.

Montréal, 12 Mai, 1819. jc.

AVIS.

SERA VENDU après trois simples criées à la porte de l'Eglise de St. Mathieu, de Belœil, s'il n'est pas vendu de gré à gré avant l'adjudication; UN EMPLACEMENT avec une MAISON, Ecurie, &c. dessus construites, sis au lieu susdit tenant par devant au Chemin de Roi, par derrière à la rivière Richelieu, d'un côté à Berthmy, Buron, et James Finlay, Ec. et leurs représentants. Pour les conditions de la vente, s'adresser aux Srs. Ls. & Ls. FRETCHETTE, Légataires universelles du Testament de feu Pr. Fréchette, en son vivant Curé de Belœil, ou au Notaire soussigné en son Etude.

Ls. BENJ. DELAGRAVE,
Not: Pcn:
Bel-œil, le 12 Juillet, 1819. 3s.

MARCHANDISES DE GOUT.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Canadian Packet, et les autres derniers arrivages, en addition leur premier envoi, plusieurs BALOTES de MARCHANDISES CHOISIES qui sont maintenant exposées en vente aux Magasins dernièrement occupés par Messieurs R. & J. DILLON, sur la Place d'Armes, près de l'Eglise Romaine.

Le dernier envoi comprend les articles suivants:—

Riches Satins, blancs et de couleur; Velours de soie de Lyon; tres à la mode; un assortiment superbe de Satin, Gaze, et garnitures mailles; Shawls de soie et Echarpes, Bombasins noirs, et Crêpes noirs, Rubans de toutes couleurs et qualités; Sarcnettes barrées et salines; riches gazes de satin ouvragées; beaux tricots à la Bobine de toutes largeurs; et une boîte des plus belles Dentelles de fil et passe puits; Batiates, Jaconets, Mouselines de différentes espèces, unies et figurées; Courtepointes et Couvrepieds de toutes grandeurs; riches Franges et garnitures pour meubles; superbes Nappes Damassées depuis une à cinq verges de longueur, à bon marché; toiles damassées et ouvrées; Bottines, souliers et pantoufles pour dames de Satin, Cabron, Maroquin et jenetie; Toiles d'Irlande de 7-8 et 4-4 des meilleurs Fabriques, et garanties avoir été blanchies sur l'Herbe; belles Batiates de fil, imitation et vraie toile de Russie, Coton à chemises travaillées par les machines à vapeurs de Madapolban, et longs dits de Indes; Basins pour meubles, et de étroit par petites barres; une bale de Mérinos d'une qualité supérieure et de couleurs du meilleur goût.

Les articles ci-dessus sont particulièrement recommandés pour l'usage de familles, en ce qu'ils sont garantis valant les meilleures Fabriques, et seront vendus aux plus BAS PRIX possibles.

Les Soussignés ont aussi un assortiment complet de TOILES, COTONS, MARCHANDISES DE SOIE, BAS GANTS, MERCIERIES, qu'ils commandent en particulier, aux MARCHANDS de la VILLE et des CAMPAGNES et qu'ils vendront à des prix beaucoup plus bas que de coutume, pour ARGENT COMPTANT ou des CRÉDITS APPROUVÉS.

Toutes ces Marchandises ont été soigneusement choisies par eux mêmes, et ils sont pleinement convaincus qu'il n'y a jamais et n'importe dans cette province un assortiment plus élégant d'articles de goût, et à des prix plus modérés.

WOOLRICH & SYMES.

Montréal, 8 Juillet, 1819. 2m.
N. B. A LOUER, une excellente CAV

PERDUE.

MARDI le 6 du Courant, entre 11 heures et 12 heures, un sac de Mr. Rossignol, dans la rue Notre Dame une MONTRE Française en or garnie avec une Chaîne de Ruban noir, un claf et un cachet d'or; sur la pierre de cachet, est gravé le moto suivant: "Plus loin, le plus serré." Sur le boîtier de la Montre est gravé un pot de fleur qui représente une Rose, une Branche de Myrthe et une branche de Laurier unies ensemble. Quiconque remettra la dite montre au propriétaire, ou donnera des renseignements suffisants pour la faire retrouver, recevra une récompense de TROIS GUINEES. Toutes les informations données par écrit devront être adressées à W. L. M., et mises à la poste. On pourra aussi s'adresser à cette Imprimerie.

Montréal, 10 Juillet, 1819. 2.

NOTICE.

THE Subscriber has the honor of informing the public that he has lately been elected CURATOR to the vacant Estate of late JOSEPH LEVI in his life time Merchant of this City and desires all persons indebted to the said Estate, to make immediate payments; and those to whom said Estate might be indebted, are also invited to present their accounts for adjustment.

J. FRS. GIRARD, Curator.
Montréal, July 17th, 1819. tf.

SHINGLES FOR SALE

300 BUNDLES of SHINGLES of a superior quality, for sale on reasonable terms, by applying to Mr. Ls. GAUREAU, Quebec Suburb.
Montréal, July 17th. St. P.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a changé son domicile du Magasin qu'il occupoit sur la Place d'Arme au Magasin ci-devant occupé par Messieurs Jones & Brother dans la Rue St. Joseph, joignant la Chapelle des Méthodistes et vis-à-vis l'Hotel-Dieu, où il continue d'avoir un Assortiment général d'Ouvrage de Sellier d'Harnois comme de coutume.

Wm. REID.

Montréal, 1er, Mai, 1819.

Récemment Publié

Et à vendre à cette Imprimerie 10 douzaine et en détail, l'Histoire de JEAN DE CALAIS &c. nouvelle édition.